

ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES

AVERTISSEMENT

Le présent formulaire d'*Attestation de l'absence d'indemnités antérieures* est un élément du processus de règlement à l'amiable.

La GRC et les parties au recours collectif Merlo-Davidson ont convenu que les demanderessees potentielles qui ont déjà réglé une poursuite civile, un grief ou une plainte de harcèlement aux fins d'indemnisation, y compris une plainte auprès du Tribunal canadien des droits de la personne, visant des membres et des employés de la fonction publique de la GRC, au sens de l'entente de règlement, et qui travaillaient à la GRC, ne pourront pas participer au présent processus. C'est pourquoi vous devez attester ne pas avoir reçu d'indemnisation d'une quelconque source concernant les mêmes événements ou préjudices pour lesquels vous faites une demande dans le cadre du présent règlement.

Les pensions administrées par Anciens Combattants Canada ne sont pas considérées comme une indemnisation au sens de la présente entente et n'empêchent pas un membre du groupe de présenter une demande d'indemnisation en vertu de la présente entente.

Si vous avez des questions sur le présent formulaire ou sur le processus indépendant de réclamation, composez le 1-844-348-0776 ou envoyez vos questions par courriel à info@merlodavidson.ca.

TRANSMISSION DU FORMULAIRE *ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES* DÛMENT REMPLI

Vous devez faire parvenir le formulaire *Attestation de l'absence d'indemnités antérieures* dûment rempli et accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et des documents à l'appui, à l'évaluateur indépendant, dans les 180 jours suivant la publication initiale de l'Avis d'approbation du règlement, cette date étant celle du 12 août 2017. Vous n'avez pas à envoyer le formulaire *Attestation de l'absence d'indemnités antérieures* immédiatement, mais devez envoyer le formulaire de réclamation avant le 8 février 2018 afin d'être admissible à une indemnisation.

APRÈS AVOIR REMPLI LE FORMULAIRE *ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES*, N'OUBLIEZ PAS DE :

- relire vos réponses et de vous assurer qu'elles sont le plus complètes possible;
- conserver une copie du formulaire pour vos dossiers.

Le formulaire doit être rempli et envoyé à l'évaluateur indépendant, accompagné des documents pertinents et d'une photocopie d'une pièce d'identité délivrée par un gouvernement. Vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur le serveur protégé géré par l'évaluateur indépendant. Si vous préférez le remplir à la main, retournez-le par la poste et **NON** par courriel. Si vous avez reçu le formulaire par la poste, utilisez à cette fin l'enveloppe-réponse timbrée qui l'accompagnait. Si vous n'avez pas d'enveloppe-réponse, mettez le formulaire et tous les documents nécessaires dans une enveloppe que vous adresserez comme suit :

Lettre confidentielle
Bureau de l'évaluateur indépendant
130, rue Albert, bureau 1103
Ottawa (Ontario) K1P 5G4

TOUTES LES RÉCLAMATIONS SONT CONFIDENTIELLES.



ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES

DECLARATION

Je, _____, demeurant dans la ville de

_____, dans la province de _____,

DÉCLARE SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :

JE N'AI PAS RÉGLÉ UNE POURSUITE CIVILE, UN GRIEF OU UNE PLAINTE DE HARCÈLEMENT AUX FINS D'INDEMNISATION, Y COMPRIS UNE PLAINTE AUPRÈS DU TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE, VISANT DES MEMBRES ET DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA GRC, AU SENS DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT, ET QUI TRAVAILLAIENT À LA GRC, CONCERNANT LES MÊMES ÉVÉNEMENTS OU PRÉJUDICES POUR LESQUELS JE FAIS UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT. (LES PENSIONS ADMINISTRÉES PAR ANCIENS COMBATTANTS CANADA NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME UNE INDEMNISATION AU SENS DE LA PRÉSENTE ENTENTE ET N'EMPÊCHENT PAS UN MEMBRE DU GROUPE DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION EN VERTU DE LA PRÉSENTE ENTENTE.)

Je comprends que l'évaluateur peut vérifier la véracité de mes déclarations et allégations en se procurant auprès de tiers, y compris la GRC, les renseignements nécessaires pour évaluer correctement mon Attestation de l'absence d'indemnités antérieures. L'évaluateur doit présenter à la demanderesse tout renseignement pouvant aller à l'encontre de ses allégations et lui donner l'occasion de le réfuter.

J'atteste que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire d'Attestation de l'absence d'indemnités antérieures sont exacts, qu'ils aient été fournis par moi ou en mon nom. Si quelqu'un a rempli le formulaire d'Attestation de l'absence d'indemnités antérieures pour moi, j'atteste que la personne m'a lu tout ce qu'elle avait écrit et annexé audit formulaire, si j'en ai eu besoin pour comprendre le contenu du formulaire rempli et des documents qui y ont été annexés, et je confirme que ces renseignements sont exacts.

JE RECONNAIS QUE LE FAIT DE SIGNER LA PRÉSENTE ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES A LE MÊME EFFET QUE SI J'AVAIS PRÉSENTÉ L'INFORMATION CONTENUE DANS LADITE ATTESTATION ET DANS SES PIÈCES JOINTES EN COUR SOUS SERMENT (OU SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE).

Signature du témoin

(Le témoin doit être un commissaire aux serments ou une personne que vous connaissez personnellement. Il doit vous voir signer le formulaire, mais n'est pas tenu de le lire.)

Signature de la demanderesse (ou du tuteur)

Nom du témoin en caractères d'imprimerie

Date (jour/mois/année)

Date (jour/mois/année)